SOIXANTE-DEUXIÈME ANNÉE — N° 5 | Le Numéro : UN franc | SAMEDI 6 FÉVRIER 1943

L'INDÉPENDANT

TÉLÉPHONE 5

JOURNAL HEBDOMADAIRE, AGRICOLE, COMMERCIAL & D'ANNONCES JUDICIAIRES

C. P. Bordeaux 17.822

ABONNEMENTS

	Un an	Six mois
Bergerac (ville) et Dordogne	40 francs	35 francs
Autres départements	55 —	45 —

Les abonnements sont payables d'avance.
Ils sont reçus au bureau du Journal et dans tous les bureaux de Poste

Directeur-Administrateur :
Robert TAILLANDIER

BUREAUX :
108, Rue Neuve, BERGERAC, en face du Jardin-Public

TARIF DES ANNONCES

Annonces judiciaires	la ligne	5 fr.
— commerciales	—	3 50
Petites annonces classées	—	4 »
Chronique locale	—	5 »

L'INDEPENDANT publie les Annonces Judiciaires, Légales et Administratives du Département.
Les Manuscrits non insérés ne sont pas rendus.

TOUS POUR TOUS

« Je ne vous demande pas d'être populaires », disait l'autre jour le président Laval aux préfets de la zone occupée assemblés devant lui. Le chef du gouvernement — qui n'a pas l'habitude de causer pour ne rien dire — avait ses raisons pour tenir ce propos. Cependant, reconnaissons-le, les représentants de l'administration, en général, ne s'exposent guère, à l'heure actuelle, à recueillir les avantages de la popularité.

Il leur faudrait plutôt s'efforcer d'échapper aux effets de l'injustice populaire, qui les charge volontiers de culpabilités nombreuses. C'est toujours « la faute aux préfets » quand les légumes n'abondent pas sur les marchés, ou lorsqu'on y trouve du chou au milieu de carottes...

Le sort des fonctionnaires travaillant, de près ou de loin, à règlementer la production et la répartition n'est pas enviable, et l'on pourrait dire d'eux ce que La Bruyère et Beaumarchais ont dit du « métier de roi » et de celui de valet...

Nous ne faisons pas cette remarque pour les innocenter des fautes qu'ils peuvent commettre, mais plutôt pour exhorter les administrés à ne point accroître les difficultés que rencontre inévitablement l'administration publique dans l'exercice de sa mission.

Cette mission est de protection et, en même temps, de surveillance et de coercition ; une telle complexité suffit pour qu'elle paraisse superflue ou fâcheuse, et même nuisible, à tous ceux qu'elle gêne apparemment et qui pourtant en éprouvent quelque soulagement. Le consommateur, par exemple, ne tient aucun compte de ce qui lui est attribué, de temps en temps, en sus des quantités de denrées promises ; mais il se plaint amèrement du fait que ses « tickets » ne sont pas immédiatement « honorés ».

Il est évidemment trop facile de lui conseiller patience et confiance ; la patience et la confiance sont, pourtant, indispensables au consommateur lui-même, car le mauvais vouloir et la mauvaise humeur n'ont d'autre résultat que de compliquer la tâche du répartiteur. Aidons-le, aidons-nous les uns les autres, et, si nous protestons, comme il se doit, contre le « marché noir », résignons-nous en même temps à ne pas essayer d'obtenir, par quelque moyen que ce soit, plus que notre part.

La parabole de la Paille et de la Poutre s'applique quelquefois aux anomalies du Ravitaillement.

Le président Laval a dit aussi aux préfets de consacrer leur sollicitude « aux enfants et aux vieillards qui doivent être suffisamment alimentés ». Et il a, enfin, recommandé à ces hauts fonctionnaires de « faire l'effort maximum pour assurer au pays le minimum vital ».

D'une semaine... à l'autre

Dans un journal hebdomadaire, il est difficile de relater complètement les différentes nouvelles. Cependant, nous devons souligner qu'à l'occasion du 10e anniversaire de la prise du pouvoir par le National-Socialisme, le Führer a adressé à son peuple une proclamation.

Que dit-il ?

Tout d'abord, il a rappelé les circonstances dans lesquelles le parti a pris le pouvoir : « Allemagne marxiste, 4 ans pour réparer les ruines, des réalisations sans rivales, collaboration internationale ; sans le national-socialisme, l'Allemagne eût cessé d'exister, le danger bolcheviste, les victoires allemandes, etc. »

En terminant, le Führer invite les Allemands de l'arrière à redoubler d'efforts dans le travail, afin de se montrer dignes de l'héroïsme des soldats.

« Il a été prouvé, dit le Führer, que les ennemis peuvent tuer des hommes et détruire des maisons, mais qu'ils ne sont pas en mesure de saper le moral des civils allemands. Ils ne font, au contraire, que le renforcer.

« Chaque Allemand sait que la guerre qui nous a été imposée par les mêmes ennemis en 1914 décidera de la vie ou de la mort de notre peuple. Le Tout-Puissant sera le juge impartial.

« L'Etat germanique, la patrie éternelle de notre peuple, le Grand Reich allemand national-socialiste vivra, c'est en lui qu'on trouvera la force nécessaire pour protéger la famille des peuples européens contre les dangers provenant de l'Est.

« Le Grand Reich allemand et les nations alliées doivent s'assurer les espaces vitaux qui leur sont nécessaires pour l'existence matérielle de leurs peuples. »

Le Maréchal Gœring parle à l'armée allemande

Au cours d'une grande manifestation militaire, le maréchal Gœring a parlé à l'armée allemande. Il a insisté sur le danger que faisait courir à l'Europe tout entière le bolchevisme, il a parlé des ambitions russes, de la lutte à Stalingrad et de la guerre aérienne. Dans sa péroraison, il a affirmé sa foi inébranlable dans la victoire.

L'allocution du docteur Gœbbels

Au Sportpalast de Berlin, le ministre de la Propagande du Reich a prononcé une allocution qui a été radiodiffusée.

Après avoir rappelé les événements de l'année dernière, l'orateur a souligné que le Reich était venu à bout de tous les dangers et avait surmonté toutes les crises.

Evoquant la situation militaire, le docteur Gœbbels a déclaré que : « personne ne songe à minimiser les difficultés de la lutte mondiale actuelle ».

Il a dit en terminant : « Dans cette heure dramatique où nous luttons contre nos vieux ennemis, nous n'adresserons qu'une seule prière au Tout-Puissant : « Qu'il nous conserve le Führer, qu'il lui conserve sa santé, sa force et son esprit de décision. Nous savons que nous surmonterons tous les dangers et que nous conquerrons, en fin de compte, la victoire et la paix. C'est pourquoi, au nom du peuple allemand tout entier, je répète au Führer la parole de notre parti, pour lui confirmer notre volonté inexorable de le suivre partout et toujours : « Führer, ordonne, nous le suivrons. »

Les événements de France

La milice française vient d'être créée. Elle est placée sous l'autorité et le contrôle du Chef du gouvernement.

Joseph Darnand, chef des S. O. L., a été désigné comme secrétaire général de la milice.

Après l'appel des chefs régionaux, M. Abel Bonnard a pris la parole et, au cours d'une allocution improvisée, il a fait un tableau saisissant des difficultés et des nécessités de l'heure présente.

Le président Laval, écouté par l'assistance avec une attention passionnée, a évoqué l'effroyable péril que fait courir à l'Europe le bolchevisme, et a terminé en disant :

« Vous n'êtes qu'une minorité. Mais je préfère la qualité au nombre. Je désire que vous vous montriez très sévères dans le recrutement de vos membres, je désire aussi qu'il y ait entre vous et moi un lien étroit.

» Vous serez mes compagnons. Je veux être votre ami, et je serai votre chef.

» L'acte qui s'accomplit aujourd'hui est de la plus grande importance. C'est la France qui doit en recueillir les bienfaits, et cela même vous dicte votre devoir. »

La lutte d'influence se poursuit entre Anglais et Américains en Afrique du Nord.

(Dépêche O. F. I.)

On croit toujours fermement, aux Etats-Unis, à l'existence de quelque complot britannique pour saper l'influence américaine en Afrique du Nord, écrit le correspondant à Washington du « Daily Telegraph », qui souligne ainsi la persistance des divergences de vues entre Anglais et Américains.

On continue à avoir l'impression, dans la capitale américaine, télégraphie de son côté le correspondant de l'agence gaulliste de Londres, que, quels que fussent ses résultats, la conférence de Casablanca n'a pas amené un éclaircissement de la situation en Afrique du Nord. Après avoir relevé les contradictions nombreuses qui figurent dans les comptes-rendus de la conférence et souligné l'absence de nouvelles positives quant aux résultats atteints, la même agence cite un curieux passage de l'éditorial du « New-York Herald Tribune ».

Ce journal anglophile reproche au secrétaire d'Etat d'avoir désavoué les critiques faites au sujet de la situation politique en Afrique du Nord. M. Cordell Hull, écrit-il, se trompe en adoptant cette attitude fâcheuse ; il se considère comme le « chaperon constitutionnel » du peuple américain, alors que celui-ci a bien le droit de savoir si ses affaires sont menées par de véritables hommes d'Etat ou conformément aux vues de quelque club de modes pour vieilles dames.

Les correspondants américains ne se privent pas de critiquer vivement les actes des autorités dissidentes. Celui du « New-York Times » écrit par exemple : « La persécution politique va plus loin, sous bien des rapports, au Maroc qu'en Algérie, en raison du caractère dictatorial du régime établi par Nogués. Le journaliste américain affirme ensuite qu'il existe au Maroc quatre grands camps de concentration où sont internés de nombreux Français arrêtés comme partisans des Anglo-Américains ou de de Gaulle, et qui n'ont pas été libérés, comme il avait été ordonné.

Le correspondant ajoute :

En somme, le devoir des préfets est de ne se laisser rebuter par aucune des difficultés, ni des critiques qu'ils rencontrent. Il leur faut satisfaire aux besoins de tous leurs concitoyens et maintenir en santé les jeunes générations qui formeront la France de demain.

Quand on discerne toutes les données de ce problème, on convient que l'œuvre des administrateurs est ardue et délicate. Or, en convenir, c'est s'engager à ne point l'aggraver par d'inutiles ou injustes reproches.

I.

LES OPÉRATIONS

La guerre poursuit implacablement la route que le destin lui a tracée.

De la Neva au Caucase, la bataille continue avec la même violence.

L'exécution méthodique du plan allemand de constitution du nouveau front se poursuit.

Le raccourcissement de ce dernier a pour but d'enlever aux bolchevîks le bénéfice de leur campagne.

Dans le Kouban, dans la grande boucle du Donetz, sur tout le demi cercle qui va de Kamensk au confluent du Manytch, les deux adversaires se battent furieusement.

En Afrique, les arrière gardes de l'armée Rommel contiennent l'armée Montgomery à une centaine de kilomètres de la frontière de Tunisie. Le gros de l'armée du maréchal du désert est arrivé sur ses positions.

Les différentes aviations continuent les bombardements.

Le monde continue à s'entre-tuer dans une mêlée sans cesse grandissante.

souhaitez-la avec un billet

LOTERIE NATIONALE

« Lorsque des fonctionnaires qualifient ces prisonniers de dangereux, il faut sans doute entendre qu'ils sont dangereux pour le maintien du régime de Nogués.

Enfin, l'agence gaulliste rapporte certains propos d'un émigré, d'après lesquels l'accord entre Giraud et de Gaulle est rendu difficile par le fait que des hommes comme Nogués, Peyrouton et Boisson sont encore en fonctions. « Ces hommes, conclut-il, devraient se retirer à la campagne ».

A Vichy

Le Maréchal a inauguré, à Vichy, l'assemblée générale des syndics de la corporation paysanne.

MM. Pierre Caziot et Max Bonnafous ont rendu un émouvant hommage à l'opiniâtre labeur du paysan français.

En quelques lignes

L'amiral Bœnitz a été nommé commandant en chef de la marine allemande.

— Détroyat a été victime d'un accident de la circulation.

— Le général Eisenhover a été nommé chef suprême des forces alliées dans les secteurs méditerranéens.

— « Les Japonais mèneront une dure bataille », déclare le colonel Knox, ministre de la marine américaine.

— Le roi du Cambodge donne 100.000 fr. au Secours National.

— 42 enfants sont tués à Morlaix par des avions britanniques.

Le bien-être succède aux douleurs

Quelle joie, pour le rhumatisant, de voir ses douleurs cesser, ses articulations et ses muscles s'assouplir sous l'action du Gandol ! Ce puissant remède antirhumatismal a deux actions : 1° Il calme la douleur. 2° Il active l'élimination de l'acide urique. Gandol soulage, Gandol délivre l'arthritique. Tres Phios. 16 fr. 80 la boîte de 20 cachets Gandol.

CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 1er février, à 16 h. 30

M. le Dr du Sentre, maire, préside, assisté de ses quatre adjoints. Treize conseillers sont présents.

M. Monseau étant nommé secrétaire de séance, le Conseil approuve le procès-verbal de la dernière séance.

M. le maire donne connaissance de lettres de la Cimaise et de M. le colonel Ollé-Laprune.

— L'indemnité temporaire pour les retraités municipaux est acceptée par le chef du gouvernement, qui fait connaître les modalités de son application.

— Le Conseil adresse ses remerciements à M. Pozzi, ministre plénipotentiaire, maire de Cosne-de-Piles, qui a fait don de 5.000 fr. à l'Œuvre des Cantines scolaires, de 4.000 fr. à l'Orphelinat du Fleix, de 4.000 fr. à la Pouponnière de Bergerac et de 2.000 fr. à l'Association des anciens élèves du Collège.

— Il ne peut répondre favorablement à une demande de M. Reytier, directeur de l'école de l'Albe, pour une indemnité spéciale de logement.

— Le Sport Nautique de Bergerac demande que la subvention accordée par la ville soit portée à dix mille francs. Les membres de l'assemblée sont unanimes pour rendre hommage à la valeur de cette belle société, mais ils se sentent liés par une délibération de fin 1943, par laquelle il était spécifié qu'aucune subvention ne serait votée en cours d'exercice, pour éviter le déséquilibre du budget. Après examen, le Conseil décide que la question pourra être reconsidérée avec bienveillance, vers novembre prochain, c'est-à-dire avant l'établissement du budget communal de 1944, budget qui, pour 1943, dépasse en dépenses huit millions, et comprend déjà inscription d'un crédit de 30.000 fr., voté pour l'aménagement de l'île de la Pelouse.

— Le Conseil vote 500 fr. pour la restauration de l'église de Saint-Léon-sur-Vézère, monument historique très intéressant.

— Mme Lespinasse, expéditionnaire, est désignée pour la 4e classe, au traitement de 20.800 fr.

— Deux des pièces vacantes de l'immeuble occupé par l'Office du Travail, boulevard Maine de Biran, sont louées au Centre de reclassement de la Dordogne pour 300 fr. par mois.

— L'affaire des jardins ouvriers revient sur le tapis avec un rapport de M. le colonel Cohas, une lettre de M. Delpérier et un avis de la préfecture. Mais le Conseil ajourne à nouveau la question ne sachant pas au juste quel organisme devrait légalement recevoir la subvention demandée de 6.000 fr.

Affaires diverses. — Sur la demande de M. Foucaud, le colonel Cohade donne quelques explications au sujet de la réfection des tranchées de la défense passive.

— M. le maire fait savoir que les travaux projetés rue Alfred de Musset sont en bonne voie de préparation.

Egalement ceux d'alignement du chemin n° 14 de Bergerac au Portail Rouge, l'enquête n'ayant reçu aucun avis défavorable.

— Approbation est donnée à un marché de fourniture de pain au Collège de jeunes filles.

— Un complément d'information sera fait pour l'établissement d'un statut avec M. Morelet, chef jardinier de la ville.

— M. Javersac signale le beau geste de M. Raymond Veillet, pharmacien à Bergerac, président de la Cave coopérative de Monbazillac, qui a fait don, à titre personnel, d'une somme de 200.000 fr. en faveur du Secours National et de l'œuvre des prisonniers de guerre. M. le maire et plusieurs membres de l'assemblée rendent hommage à la générosité de notre concitoyen, laquelle ne cesse de s'exercer à l'égard notamment de nos œuvres locales d'assistance. Son exemple devait être signalé ; il mérite d'être suivi.

— M. Javersac demande des renseignements sur l'organisation des Cours professionnels. M. le maire fournit toutes explications utiles, notamment sur le Comité local, le choix des professeurs, l'entente sur le programme, etc.

Le Conseil se réunit ensuite en Comité secret.

La séance est levée à 19 heures.

La constipation ruine la santé

Migraines, vertiges, fatigue, irritabilité, teints sont les conséquences les moins graves de la constipation. Cette dernière ne doit pas être tolérée, aussi répétons qu'on le combat efficacement en prenant le soir un comprimé Vichybol. Excellent résultat assuré sans fatigue ni colique. 8 fr. 20. Tres Phios.

Chronique Locale

Don généreux. — *La Préfecture communique :*

M. Gattier Raymond, viticulteur à Bergerac, président de la Cave Coopérative de Monbazillac, vient d'adresser, à titre personnel, à M. le Préfet, un chèque de 200 000 francs destiné au Secours National et au centre d'entr'aide de la Maison du Prisonnier.

M. le Préfet remercie très chaleureusement M. Gattier pour ce don généreux, preuve d'un grand esprit de solidarité sociale.

Légion Française des Combattants. — *Colis de nos prisonniers.* — La Légion a pu assurer, à l'occasion du nouvel an, l'expédition gratuite de 700 colis à tous les prisonniers dont la famille avait remis une étiquette.

Cet envoi de colis a été fait sans tenir compte de la situation pécuniaire de la famille de chaque destinataire : tous les prisonniers, riches ou pauvres, ont eu ainsi une preuve de la solidarité légionnaire à leur égard.

Nous sommes heureux de pouvoir donner le détail de chacun de ces colis : 2 paquets de biscuits, 1 boîte de 6 bouts, 4 paquets de cigarettes, 250 gr. de chocolat, 1 boîte de confiture, 1 pain d'épices, 250 gr. de pâtes, 3 paquets de potage, 1 paquet de lessive, 200 gr. de sucre, 200 gr. de légumes secs, 200 gr. de café, 200 gr. de cacao sucré, 1 pochette chauffante.

Le café et le cacao sucré proviennent d'un don qui a été fait à la Légion Française des Combattants de Périgueux par les légionnaires d'Abidjan (A O.F.).

Le don de nos camarades légionnaires de la Côte d'Ivoire nous a particulièrement touchés et nous leur en exprimons encore notre vive reconnaissance. Leur générosité nous fait encore plus regretter, s'il est possible, que l'usurpation de nos riches territoires coloniaux ait, entre autres conséquences, celle de priver nos camarades prisonniers de denrées aussi utiles que le café et le cacao.

— Pour permettre d'achever l'envoi aux prisonniers des colis de Noël, les familles retardataires sont instamment priées de bien vouloir remettre leurs étiquettes, dans le plus bref délai possible, à la permanence de la Légion Française des Combattants, place Doublet, à Bergerac.

Société littéraire. — Soirée du 25 février, conférence de M. le Comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, sur le « Régionalisme ».

Les échos de l'étourdissant succès de la conférence de M. René Benjamin sont-ils à peine apaisés, qu'on nous annonce une conférence de M. le Comte de Saint-Aulaire, ambassadeur de France, sur le « Régionalisme ».

Ce sujet, d'une brûlante actualité, traité par une personnalité aussi éminente que notre compatriote, voilà certes de quoi satisfaire tous ceux qui s'intéressent, non seulement au beau langage, mais aussi aux graves problèmes de l'heure présente.

Nous donnerons prochainement de plus amples détails.

Acte de probité. — La semaine dernière, un négociant en vins d'Ussel perdit dans les environs de Gardonne son portefeuille qui fut trouvé par M. X..., de Bonnelond, et ensuite confié en dépôt par ce dernier à M. Ramon, l'honorable épicier du village de La Farrière.

Or, ce portefeuille contenait en billets de banque l'importante somme de 150 000 francs.

Quelques jours plus tard, M. Ramon fut heureux de remettre la précieuse trouvaille à son légitime propriétaire qui récompensa généreusement ledit M. Ramon et l'honnête citoyen de Bonnefond pour leur acte de probité.

Arrestations

Le 31 janvier, le gendarmerie de Monpazier déféra au parquet le nommé Gabriel Chevalier, 42 ans, cultivateur, sans domicile fixe, originaire de Fumel (Lot-et-Garonne), arrêté pour vagabondage et défaut de carnet anthropométrique. L'homme fut placé sous mandat de dépôt.

La gendarmerie de Le Buisson, agissant en vertu d'un mandat d'arrêt de M. le juge d'instruction de Limoges pour contrefaçon de timbres officiels et fabrication de fausses pièces d'identité, appréhenda Léopold Barraud, 41 ans, journalier, originaire de Limoges. Le 1er février, celui-ci fut conduit à Bergerac et mis à la disposition du juge mandant.

Le 1er février, Louise Franco, épouse Rémy, 44 ans, sans profession ni domicile fixe, arrêtée par la gendarmerie de Siguières pour défaut de carnet anthropométrique, fut déférée au parquet et placée sous mandat de dépôt.

Vente à un mineur. — La gendarmerie de Vélines, après enquête, vient de dresser procès-verbal à un commerçant des environs pour avoir vendu une bicyclette d'homme au jeune Hildebert B..., âgé de 14 ans, domestique agricole dans la commune de Carsac-de-Villefranche. Le prix de cette bicyclette aurait paru très exagéré.

Or, le commerçant n'a pas délivré de facture, mais il oppose des dénégations.

Le contrôle économique des prix est mis au courant de l'affaire.

Au marché. — Le marché du 30 janvier, sur la place de l'Eglise, fut peu animé.

Sur la place des Deux-Conils, apports assez importants d'oies et de canards gras, et de dindes vivantes.

Prix demandés : oies grasses, 280 à 300 fr. ; canards gras mulards, 230 ; canards gras communs, 180 à 200 ; dindes vivantes, mâles 90 ; dindes femelles, 110 à 120 fr., le tout le kilo. Ventes lentes.

Pas de foies d'oies et de canards.

Apport de cèpes desséchés. Prix demandé : 240 francs le kilo.

Pharmacie de service. — Demain dimanche, pharmacie Minoux, place Gambetta.

Avis. — Monsieur TENANT Léo, rue du Docteur Roux, à Bergerac, et propriétaire à Sainte-Alvère, informe ses amis et connaissances, qu'il n'est pas le sieur Tenant Léo de Sainte-Alvère, qui vient d'être condamné par les Tribunaux, et dont le nom a paru dans la presse.

Déclaration de stocks. — *Le Directeur des Contributions Indirectes de la Dordogne communique :*

Une loi en date du 11 janvier courant, publiée au *J. O.* des 25 et 26 janvier 1943, prescrit la déclaration à la recette buraliste des stocks de cidres, poirés, boissons de pommes ou de poires, des récoltes 1942 et antérieures, dans le délai de 15 jours suivant la publication de ladite loi.

Cette déclaration vise la généralité des détenteurs à l'exception de ceux dont les cidres, poirés, boissons de pommes ou de poires, sont pris en charge par le Service des Contributions indirectes. Elle doit énoncer les quantités que les intéressés désirent livrer ou expédier à quelque destination que ce soit avant le 1er 1943, en distinguant :

1° Les produits qui titrent 3°5 ou plus ; 2° ceux dont la richesse alcoolique est inférieure à 3°5.

Le défaut de déclaration aura pour sanction le refus de titres de mouvement.

Pour tous renseignements complémentaires, il conviendra de s'adresser au Service local des Contributions Indirectes.

UN BON PLACEMENT

Le **Bon de Capital Différé** émis par la **Compagnie d'Assurances Générales** sur la vie, entreprise privée régie par le décret-loi du 14 juin 1938 (R. C. Seine 39 802).

La plus ancienne des Cies Françaises d'Assurances sur la Vie, au **Capital social de 24 millions** entièrement réalisés. Ce bon est remboursable à toute époque au gré du client. Pour tous renseignements, s'adresser à **M. de Camy**, agent général, 54, boulevard Montaigne, à **Bergerac** ; à M. Geneste, à Bouniagues ; à M. Verprat, à Saint-Laurent-des-Vignes.

Agents demandés dans le canton de Siguière.

Trouvailles. — Il a été trouvé :

Une montre de lunettes en écaille et métal par M. Castellat, villa « la Roserale » à Caville.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme et deux tickets de dépôt bicyclette, par Mad. Minard, rue des Rois de France.

Une serviette en cuir contenant divers papiers, par M. Vitrac-Deymet, 43, rue du Petit-Sol.

Un manchon fourrure pour enfant par M. Teyssier, route du Saint-Ouger.

Une trousse d'écolier par M. Monsel, « villa Mondésir », avenue Pasteur.

Un soulier jaune d'enfant par Mme Mercier, rue Théophile Gautier.

Une lampe à souder par Mme Laurent, cantine de la Pondrerie.

Un porte-monnaie contenant une petite somme par Mlle Simon, à Caville.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme et divers papiers par M. Freyry, route du Barrage.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme par M. Algalarrondo, commissaire de police.

M. Seguinel, horloger, *Grand'Rue*, a recueilli une poule *réfugiée* dans la cour de son habitation.

M. Yamahite, place Barbacane, a recueilli un bateau enlisé dans la Dordogne.

Déclarations ont été faites au commissariat de police, bureau des épaves,

Carnet blanc. — C'est avec plaisir que nous apprenons le mariage de notre jeune ami Bacherer, du *Sport Nautique de Bergerac* avec Mlle Simone Ruyss. En cette heureuse circonstance, nous adressons aux jeunes époux nos meilleurs vœux et nos félicitations aux familles.

Répartition ciment janvier. — La Chambre des Métiers de la Dordogne, informe les artisans Maçons-Cimentiers qu'ils doivent retirer, dès à présent, leurs bons de ciment du mois de janvier, chez leurs Délégués Cantonaux.

Une révolution dans la culture

Agriculteurs qui souffrez du manque de main-d'œuvre et qui recherchez des bénéfices substantiels, faites du **POIS FAUCHÉ** *et de la* **TOMATE.**

Documentation et semences sont à votre disposition aux Etablissements DIN, Conserves, rue du Pont-Saint-Jean, à Bergerac.

Le Commandant Bernard Francke à Bergerac. — Nous apprenons que le réputé écrivain et conférencier Bernard Francke viendra à Bergerac le lundi 15 février. Il fera une conférence sur le sujet suivant : *Mes grands voyages à la voile.* Nous donnerons des précisions sur cette intéressante soirée qui sera placée sous l'égide du Secrétariat Général à la Jeunesse.

Cinéma Odéon. — Vendredi, samedi et dimanche, René Dary, Colette Darfeuil, Aimos, dans *Sidi-Brahim* (Les Diables bleus).

Cinéma Cyrano. — Jeudi, samedi et dimanche, *Adieu Valse de Vienne*, avec Martha Eggerth.

Salle des Ouvriers. — *Cinéma.* — Samedi et dimanche, *Allo Janine.*

T. S. F.

Votre poste est malade, portez-le à la clinique « STATION SERVICE RADIO », 43, rue Neuve-d'Argenson, à Bergerac. Tél. 392.

Il sera nettoyé, réaccordé et rajeuni pour..... **50** fr. et s'il exige une réparation plus importante, elle sera faite toujours vite et bien.

DANS L'ARRONDISSEMENT

Conférences. — A Sigoulès et à Gardonne, devant un nombreux public, M. Michel Latour a fait une très intéressante causerie.

Dans ces deux localités, des ordres du jour de confiance ont été votés à l'adresse du Maréchal de France et du Président Laval.

SIGOULÈS

Retour de captivité. — Nous saluons avec plaisir et respect le retour de captivité au titre de la relève du sympathique M. Pierre Dessalles, huissier-greffier, de Sigoulès, père de 2 enfants ; son père paralytique, amputé d'une jambe, est cloué dans son lit depuis des années.

SAINTE-ALVÈRE

Retour. — Viennent de rentrer dans leurs foyers au titre de la relève : MM. Broudiscou, de Bonne-Fille, classe 1935, et Léopold Marty, des Granges, classe 1922.

MOULEYDIER

Mariage. — Nous apprenons avec plaisir le prochain mariage de M. Jean Madur, boulanger à Mouleydier, avec Mlle Solange Mazière, de Bergerac. Nos vœux de bonheur.

MAURENS

Prisonnier rapatrié. — Nous apprenons avec un plaisir particulier le retour de M. Jean Deffrey, du village du Petit-Prat. C'est le premier prisonnier de la commune qui nous revient au titre de la relève.

CONNE-DE-LABARDE

Séances récréatives. — Dimanche 21 janvier, la jeunesse a donné deux séances récréatives au profit des prisonniers de guerre de la commune. De gracieuses actrices et de bouillants acteurs ne ménagèrent point leurs efforts. Un succès très grand et une magnifique recette brute de 12.539 fr. 50, couronnèrent leurs peines.

Félicitations pour ce magnifique geste de solidarité.

REMERCIEMENTS

Mme André Lachanaud ; M. et Mme Gustave Lavaud ; M. et Mme René Lavaud ; M. et Mme Jean Lavaud ; M. et Mme Pierre Lavaud ; M. Paul Lavaud ; M. Henri Linaret ; M. et Mme René Boissavit ; Mme veuve Bouchilloux ; Mme veuve Laborie et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur André LACHANAUD

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie et s'excusent des omissions involontaires faites dans l'envoi des faire-part.

REMERCIEMENTS

Mme veuve Schwartz née Bru ; Mme veuve Moussenpees ; M. et Mme A. Bru ; M. et Mme H. Bru ; M. Audoyer et Mme ; M. Leleyter et Mme, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Madame veuve Paul BRU

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie et s'excusent des omissions involontaires faites dans l'envoi des faire-part.

REMERCIEMENTS

Mme veuve A. Dauta ; MM. Jean et André Dauta ; Mlles Madeleine, Jeanine et Yvette Dauta, remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Abel DAUTA

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie et s'excusent des omissions involontaires faites dans l'envoi des faire-part.

Pompes Funèbres Générales, Beregrac, Tél. 79.

REMERCIEMENTS

Les familles Bollard et Le Bœuf, remercient les personnes qui ont assisté aux obsèques de

Madame veuve Jules BOLLARD

ainsi que celles qui leur ont donné des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance. Elles s'excusent auprès de ceux qui n'ont pas été touchés par les invitations.

Etat-civil de la ville de Bergerac

NAISSANCES

Florentin Denise, avenue Calmette.
Perpère Annie, place Bellegarde.
Girard Annie, rue Candillac.
Lacombe Françoise, av. Pasteur.
Comte Serge, avenue Painlevé.
Weizel Jean-Louis, pl. Bellegarde.
Prieto Jean-Paul, rue Paul Doumer.
Charpentier Claude, rue Vauban.
Raulin Danièle, rue Maurice Faisandier.
Feltrin Lidio, avenue Pasteur.

MARIAGES

Verbeke Marcel, opérateur radio télégraphiste, de Bergerac, et Françoise Coste, s.p., de Bergerac.

Bacherer Maurice, garagiste, de Bergerac, et Simone Ruys, s.p., de Bergerac.

Soumet Lucien, menuisier-ébéniste, de Bergerac, et Marie Vincenot, corsetière, de Bergerac.

Grossoleil Jean, employé municipal, de Bergerac, et Marie Denoux, s.p., de Bergerac.

Durand André, peintre, de Bergerac, et Anica Gasquez, fleuriste, de Bergerac.

Chabrefy, cultivateur, de Bergerac, et Marguerite Barnabe, femme de chambre, de Bergerac.

DÉCÈS

Gispalou Georges, cultivateur, 41 ans, à Beulaygues.
Dauta Guillaume, inspecteur d'allocations familiales, 55 ans, route de Maillebois.
Clairin Marie, veuve Bru, s. p., 91 ans, rue Saint James.
Hurtaux Pierrette, enfant, rue Guizot.
Rouveix Françoise, veuve Boutet, 77 ans, rue A. Boyer.
Cosse Henriette, (sans autres renseignements), rue Pozzi.
Salomon Jeanne, veuve Salomon, 80 ans, boulevard Beausoleil.
Lascaud Barthélemy, maçon, 50 ans, rue des Frères.
Laborde Euphrasie, veuve Baron, 96 ans, s p., rue Maréchal Joffre
Delatre Catherine, veuve Vandernotte, s.p., 88 ans, route de Gala.

Tribunal Correctionnel

Présidence de M. Mariel, président du tribunal ; ministère public, M. Lartigue, procureur de la République.

Audience du 28 janvier

Pour violences à parents et à gardien de la paix, un mineur, J. B., 17 ans, tourneur à Bergerac, est condamné à deux mois de prison avec sursis.

Vol de bicyclette. — Paul Bernhard, 54 ans, menuisier à Bergerac, 3 mois de prison.

Vol et abus de confiance. — Albert Superchi, 18 ans, garçon d'hôtel, 4 mois de prison.

Vol de numéraire. — Emile Romattier, 22 ans, manœuvre à Cadouin, 15 jours de prison.

Coups et blessures. — Jérôme Pignac, 68 ans, garçon au collège de Bergerac, 200 fr. d'amende et 150 francs de dommages-intérêts.

— Une affaire d'achat de vins à appellation contrôlée au-dessus de la taxe et une autre de hausse illicite sur le vin sont mises en délibéré.

Sont impliqués dans la première Henri Dozido, 42 ans, marchand de vins à Bergerac ; Jean Rode, 47 ans, propriétaire à Flaugeac ; Linot Carlet, 30 ans, métayer à Mescoules.

Dans la seconde, Emile Racaud, 52 ans, coutier en vins à Bergerac.

Défaut de renouvellement de carte d'étranger. — Vandeck Margite, épouse Grunsky, 37 ans, cultivatrice à Monbazillac, 200 francs d'amende.

Menaces de mort sous conditions. — Joseph Cassila, 49 ans, métayer, La Conne, 1.200 francs d'amende.

LES PROSTATIQUES VITE SOULAGÉS

Un prostatique qui suit le nouveau traitement magnésien (Dragées de Magnogène et Suppo-Magnogène) ne tarde guère à oublier ses misères. Les envies impérieuses et fréquentes, les brûlures du canal, les élancements cessent vite, la prostate se décongestionne, les mictions redeviennent normales et l'état général s'améliore considérablement. Chez les prostatiques opérés, les Dragées de Magnogène provoquent un rapide relèvement des forces avec parfait fonctionnement de la vessie. Tous les détails sur ce traitement remarquable sont donnés dans une très intéressante documentation envoyée gratis par les Laboratoires du Magnogène, 30, rue Malesherbes, Lyon.

Vous ne vous faites pas assez de bile

Si votre foie ne sécrète pas chaque jour un litre de bile, vous ne pouvez pas bien digérer, et votre intestin ne peut pas bien fonctionner. Rappelez-vous qu'une tasse de tisane Vichyflore, prise après le dîner, décongestionne le foie et fait couler la bile. Nausées, lourdeurs, fermentations, constipation, etc... sont supprimées, la digestion améliorée. Vichyflore : 10 fr. 20 la boîte. Ttes Phies.

Quintonine

Prenez-en pour chasser votre lassitude

6 Fr. 80 le Flacon. - Toutes Pharmacies

LES SPORTS

RUGBY

— Journée des prisonniers

Magnifique réussite de cette belle journée sportive, toute à l'honneur de l'U.S.B., de ses dévoués dirigeants que nous félicitons de leur geste généreux en faveur de nos malheureux camarades, à la fois si loin et si près de nous. Organisation parfaite, cérémonie simple, mais combien émouvante, que l'envoi des couleurs, en présence de nos amis prisonniers revenus et des 60 joueurs juniors et seniors.

Silence éloquent de cette foule dressée et émue dont la pensée douloureuse quitte le stade et, au delà des barbelés, va vers les êtres chers, toujours présents dans tous les cœurs.

Foule dense, heureuse d'apporter son obole généreuse et spontanée à ceux qu'un destin cruel tient éloignés de nous, mais que nous attendons tous avec constance et tendresse.

La partie des juniors

C'est par trois essais signés Prévôt, Marot et Dubot contre un but de Léger, que les Bergeracois gagnent la partie contre Fumel. Si la victoire de nos jeunes est indiscutable, elle ne fut pas acquise dans leur style habituel. Souvent bousculés par la mêlée fuméloise, ils ne durent qu'à des exploits individuels sans grande ampleur, de gagner le match. Pouget fit jeu égal avec son adversaire, au talonnage. Il fut, avec Hébrard, très actif dans le jeu ouvert. Rebeyrotte et Félix toujours réguliers. Bernard, le plus brillant de la 3e ligne, fut d'une activité débordante. Il émerge au-dessus de ses camarades. Bussières ne fit pas sa partie de Marmande, car souvent maladroit. Duhamel, avec des moyens plus réduits, fut plus régulier.

Marot fit une rentrée très remarquée ; c'est l'âme de l'équipe avec Dupuy, malgré beaucoup de personnalité et la maladie du drop.

Au centre, Gardette eut de jolis mouvements et n'eut pas de peine à dominer un Arnaudet exagérément maladroit.

A l'aile, rentrée prometteuse de Dubot, très brillant à l'unisson de Prévôt, toujours adroit et rapide. Dufraiche fut très sûr.

A Fumel, Dénuel, Sarana et Léger furent les meilleurs.

En résumé, Bergerac ne s'imposa pas dans ce match comme on l'espérait. Les prochaines rencontres officielles ne doivent pas être abordées à la légère par les joueurs ; la plus petite faute coûte cher et peut détruire les plus beaux espoirs.

M. Dubur fut un arbitre impeccable.

La partie des seniors

Nous ne voulons rien retenir de la première mi-temps, si ce n'est l'essai de Saux après une course de 50 mètres.

La reprise vit opérer la paire de demis Busquet-Pasquet, très supérieure à la précédente. Le jeu devint plaisant et le score s'en ressentit.

Percée irrésistible de Trilles qui sert Busquet sur les buts, 8 à 0.

Busquet, s'échappant à nouveau, feinte la passe et marque, 11 à 0.

Gaubert, à son tour, déborde, portant la marque à 14.

Saux, puis Magne marquent encore portant le score à 24.

Trilles, très brillant, perce encore et, après une belle course, fait marquer Saux. Par 27 à 0, Bergerac bat Fumel.

Résultat sévère pour Fumel qui se découragea vite en 2e mi-temps et chez qui manquaient Bellan, Taillantou, Ratier, Brinsolles, sélectionnés.

Pasquet et Busquet donnèrent un allant très marqué à l'offensive bergeracoise, d'autant que Reynaud était supérieur au talonnage.

La vitesse de Busquet compensa dans une large mesure la rapidité des arrières fumélois qui avaient pu, en 1re mi-temps, étouffer avec aisance la lenteur des ouvertures bergeracoises.

Dès lors, le jeu fut incisif, et Trilles, mieux lancé, brilla d'un vif éclat, amenant deux essais magnifiques.

Chassagne, moins en relief, fut bon. Gaubert, toujours nerveux, marqua un bel essai. Saux, toujours bien placé, s'en envoya trois. Arrière honnête.

Jeu sobre des avants, où Labrot fut le meilleur.

ANDRÉ MALBAY.

Maison du Prisonnier. — *Centre d'Entr'aide de Bergerac.* — La réunion mise sur pied par la sympathique société l'U. S. B. au profit du Centre d'Entr'aide, le dimanche 31 janvier, débuta par une course cycliste. Au cours de la matinée, les spectateurs purent applaudir tour à tour les exploits des équipes juniors et premières des U. S. Fumel et Bergeracoises.

Un temps splendide présidait à cette fête placée sous le signe de nos camarades encore retenus loin du sol natal.

A la mi-temps du match juniors, une quête effectuée par des anciens prisonniers porteurs du brassard noir et vert (deuil et espérance), procure une recette de 4.565 francs.

Entre les deux matches, les couleurs sont envoyées. Le salut est rendu par les anciens prisonniers et les équipiers de Fumel et Bergerac, tous au garde à vous pendant que les clairons sonnent « au drapeau ».

A l'issue de la cérémonie aux couleurs, équipiers et anciens prisonniers se rendent au monument aux morts de l'U. S. B., où une gerbe est déposée par un ancien prisonnier. Les clairons font entendre alors la sonnerie « aux Morts » pendant que tous se recueillent et communient ensemble dans le souvenir de ceux qui ont fait le sacrifice de leur vie, et de ceux exilés loin des êtres chers.

En résumé, journée parfaite, qui peut être marquée d'une pierre blanche pour le Centre d'Entr'aide, grâce aux dévoués concours des dirigeants de l'U. S. B., des équipes de Fumel et Bergerac, cyclistes, généreux donateurs, sans oublier les deux anonymes qui, ne disposant que des 10 francs d'entrée des petites tribunes, se sont privés d'un spectacle de choix, en remettant le montant du prix d'entrée à un camarade pour être versé dans le tronc des prisonniers.

Le résultat financier de la journée a produit à la caisse du Centre d'Entr'aide la somme de 15 792 francs, soit : 4 565 fr. par la quête, et 11 227 fr. de bénéfices sur le prix des billets.

Encore une fois, au nom des prisonniers, à vous tous, merci.

Le Comité.

Quarts de finale du Championnat de France

L'U. S. B. remercie le nombreux public venu assurer le très brillant succès de la journée du Prisonnier. Victorieux en baskett et en rugby, tous les joueurs sont à féliciter pour leur belle tenue. L'équipe I de Fumel, privée de quelques éléments retenus en Comité, mérite une mention spéciale. Jouant avec un cran, une correction admirables, elle ouvrit le jeu sans limiter les résultats. La victoire des juniors aurait pu être plus nette. Nous espérons que le public viendra en foule les encourager dimanche prochain. Le 7 février, nos jeunes espoirs joueront sur leur terrain un match décisif. Champions du P.-A., vainqueurs du Stade Toulousain, champions des Pyrénées, ils rencontreront Brive, champion du Limousin et vainqueur du Champion d'Auvergne, à 14 h 30 très précises. En lever de rideau, à 13 h. 15, St Cyprien contre nos cadets toujours pleins d'ardeur.

L'U S B. est heureuse de prouver, par cette rencontre capitale, comme par ses projets en cours, sa reconnaissance pour les encouragements reçus.

AVIRON

Dimanche, l'entraînement a été plus suivi. Sous la direction de Chaumont, un « huit » séniors 3e catégorie a fait une longue sortie ; sous celle de Luyé-Tanet, douze nouveaux rameurs sont sortis en yole. Nous avons vu sortir avec plaisir Cobos aîné, retour d'Allemagne, Bort, Tournarie, Georgerail. L'ami Bertrandie remet ça lui aussi.

Abellan est sorti en huit dimanche. Qu'attendent les Contaucho, Flayac, Bailly, etc. ?

La première réunion est fixée au 16 mai. Il est grand temps pour certains de prendre le « bout de bois ».

Le trésorier du S. N. B a préparé les cartes de membres honoraires. A ce sujet, nous donnerons dans un prochain numéro des indications au public sportif de notre ville. Les cotisations de membres actifs seront encaissées à partir de dimanche par Robert Taillandier, président de la commission sportive.

NATATION

Malgré des difficultés de tous ordres qui découlent des évènements actuels, l'année 1943 se présente, pour le sport de la natation, sous de bons auspices

Le *Sport Nautique* de Bergerac, affilié à la Fédération Française de Natation, se devait de créer à Bergerac, une section de ce sport. Voilà qui est fait.

Son président est notre ami Lacour Sportif enragé, dont le dévouement à toute épreuve est sûr garant du succès. M. Lacour est déjà président de la section de gymnastique de l'U S. B.

Dans sa lourde tâche, il sera aidé par un actif secrétaire, notre ami Raoul Pauzat, qui, au sein de l'*Indépendante Bergeracoise*, a montré ses qualités d'animateur ; le trésorier est l'ami Duranton, contrôleur principal des Indirectes, ancien membre actif de l'U. S. B. ; les autres membres sont : Lussus, nageur qui a fait ses débuts, il y a de lointaines années, dans notre capitale ; Gagnaire, de Prigonrieux ; Jean Vié, marchand de bestiaux ; André Martre, trois autres sportifs qui ont fait leurs preuves et enfin, notre ami Saux, qui, dans le domaine sport, cumule toutes les fonctions lorsqu'il y a du travail à fournir.

Pour servir ce bureau actif, pour servir les nageurs et nageuses, qui ne manqueront pas de se faire inscrire, un bassin idéal : celui du Pont-Saint-Jean, à l'île de la Pelouse.

Un plan d'organisation a été étudié, il a été soumis par M. Veillet-Lavallée à M. le colonel Lille, directeur des Sports en Dordogne. Dans quelques semaines, il peut être réalisé si les crédits nécessaires sont alloués. D'autre part, nous savons que notre municipalité, les membres du Conseil municipal, le Personnel enseignant s'intéressent à cette question.

Il faut faire des nageurs pour la compétition, il faut apprendre ceux qui ne savent pas. Remercions le S N.B. d'y avoir pensé.

Messieurs les dirigeants, au travail pour le recrutement. Jeunes gens et jeunes filles, faites-vous inscrire à M. Lacour, rue des Frères ; à M. Raoul Pauzat, vins, Bergerac, ou aux autres membres du bureau. Prix de la cotisation : 50 francs. La carte de natation sera valable pour les entrées aux régates organisées à Bergerac.

Des manifestations seront également organisées par la section de natation. Nous espérons que nos nageurs et nageuses pourront participer aux différentes épreuves organisées cette année à Périgueux, Limoges, Toulouse, Lyon, Vichy, etc. Mais pour cela, il faudra s'entraîner et prendre sa licence.

HAND BALL

Nous avons le plaisir d'apprendre au public sportif bergeracois qu'un grand match de Hand-Ball mettra aux prises, le 7 février, à Camp-Réal, la J. A. L. F. de Limoges et les Enfants de France de Bergerac.

La valeur des Limousins est indiscutable et nous sommes assurés d'assister à une belle partie, car nos efbistes auront à cœur de se qualifier pour la finale du Comité du Limousin qui doit se jouer le 14 à Limoges.

Le match commencera à 14 heures.

Tous les sportifs bergeracois à Camp-Réal dimanche pour assister au premier match de Hand-Ball dans notre cité.

L'Administrateur-Gérant : R. TAILLANDIER.

ACHAT VENTE ÉCHANGE — **MEUBLES ANCIENS ET MODERNES**

Maison Vve GOT

E. BENOIST Gendre, Successeur

11, rue Mounet-Sully, BERGERAC

Location — Téléphone 652

Les femmes se portent mieux

Moins de malaises, moins de nervosité, des fonctions mieux équilibrées, un teint plus frais, tels sont les effets des gouttes Florides. Ce remède végétal qui exerce une action bienfaisante sur la circulation et sur l'organisme féminin, convient à tout âge. Très utile surtout entre 40 et 50 ans. Le flacon de gouttes Florides, 14 fr.30 Si vous ne pouvez pas vous procurer les gouttes Florides, faites usage des comprimés Florides, même formule, même efficacité, 12 fr. 25 Ttes Phies.

CHERCHE à louer dans rayon 25 à 30 kil. de Bergerac, maison meublée 3 pièces au moins ou 5 pièces maximum, avec jardin si possible (même dans petit bourg). Ecrire Lacombe, 33, av Wilson, Bergerac. 93

ENCLOS à vendre, près de la ville, maison et dépendances 3 300 m2 de terrain, cours d'eau. MOURLET, 21, rue des Carmes (place du Jardin-Public). 86

MONOBEUR permet à tous d'élever porcs et tous animaux. Dépôt général, 1, rue Candillac. Mono-Chevaux remplace l'avoine. 91

DEMANDE ménage domestiques maison, toutes mains, sérieux, capables. S'adresser bureau journal. 92

Agence MISSÈGUE

A vendre en exclusivité :

1. Bonne propriété rapport et agrément, maison de maître 6 pièces, 2 logements pour personnel ; 22 hect. seul tenant. Production vins Monbazillac et appellation contrôlée Cheptel mort et vif Très bonne affaire.

2. A 15 kil. de Bergerac, ferme de rapport 11 hect., à peu près seul tenant, maison 3 pièces, électricité ; cheptels mort et vif.

3. Terrain 2 000 m., en bordure route du Fleix, à 4 kil. de Bergerac.

4. Un bel emplacement de 478 m., à Campréal, clôturé, bon état de culture et arbres fruitiers.

5. A Bergerac, à 600 m. du centre, bel enclos d'angle de 1.400 m., clôturé, avec joli chalet de bonne construction, 7 pièces Tout le confort : eau, électricité, chauffage central. Potager-fruitier avec fruitières plein rapport, jardin agrément Libre à la vente.

A VENDRE Poste Philipps, 6 lampes, état neuf. S'adresser Barse, au Faubourg 101

A VENDRE canards dindes reproducteurs S'adresser à Rebeyrol, au Mont de Neyrat, par Bergerac. 103

LEÇONS allemand, sciences, math. toutes classes collège S'adresser Diener, instituteur, Bout-des-Vergnes 103

OCCASIONS à saisir, tables, buffet, placard, commode, etc. S'adresser Jean Pineaud, rue Saint-Martin, Bergerac. 104

ON DEMANDE domestique agricole, célibataire, sérieuses références, bons gages. A. Lalanne, Lamonzie-St-Martin 105

RECHERCHE chambre vide à louer de suite. S'adresser bureau du journal. 106

ON DEMANDE personne pour arracher topinambours, travail à la tâche, bien rémunéré. S'adresser chez Normand, à Lanxade par Prigonrieux 107

A ÉTÉ OUBLIÉ dimanche 31 janvier, moulinet Baby-Vamp 100 mètres, amont barrage Bergerac, rive gauche Prière rapporter bur. journal. Récompense 108

MAISON dans bourg, 3 pièces et grenier gd bûcher, étables, petite cour, jardin, libre de suite, Prix 50 000 fr. AGENCE HAVAS S. I. P. Périgueux 109

BANJO à vendre, état neuf. Montre de poche, très bon état. Sartori vieille route Monbazillac. 111

Bureau des Domaines de Bergerac

Le samedi 6 février 1943, à 14 heures, au Dépôt sous Contrôle, route de Lalinde, à Bergerac, il sera procédé à la vente aux enchères publiques, par unité de 51 VOITURES HIPPOMOBILES, dont :

12 charriots de parc.
13 voitures à deux roues.
2 voitures médicales.
19 voiturettes porte-munitions.
1 voiture légère à 4 roues.
2 avant trains de voiture.
2 arrière-trains de voiture.

Et d'un CAMION AUTOMOBILE DELAHAYE, de modèle ancien réformé.

Au comptant et 12 % en sus.

Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau des Domaines de Bergerac, 88, rue Valette.

Visite au Dépôt sous Contrôle, tous les jours, sauf le dimanche, de 8 à 12 heures et de 14 à 16 heures.

Le Receveur-Contrôleur Principal, COQ.

Chaussures de Limoges

58, rue Neuve, R. BURE, chausseur

Série pour la Classe
- pour la Marche
- pour l'Appartement

Etude de Me DESNOYERS, notaire à Beaumont-du-Périgord (Dordogne)

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me DESNOYERS, notaire à Beaumont-du-Périgord (Dordogne), le trente janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Beaumont le premier février mil neuf cent quarante-trois, folio 25, case 174.

Monsieur MAZIÈRES (Alphonse-Jean), commerçant, et Madame NOUAILLE (Marie-Léonie), sans profession, son épouse de lui autorisée, demeurant ensemble à Beaumont (Dordogne),

Ont vendu :

A Monsieur SANTI (Georges-Louis), licencié en droit, sans profession, demeurant à Monte-Carlo, Principauté de Monaco, 32, boulevard d'Italie,

Le fonds de commerce et industrie de « Laiterie, Beurrerie, Fromagerie », sis au lieu dit « Révanger », commune de Beaumont-du-Périgord, connu sous le nom de « Laiterie Mazières », exploité par M. MAZIÈRES, à Révanger, commune de Beaumont (Dordogne), inscrit au registre de commerce de Bergerac sous le numéro 8083 comprenant :

L'enseigne et le nom commercial,

La clientèle et l'achalandage ; en ce compris la zone de ramassage du lait sur les communes suivantes :

Beaumont, Naussannes Bardou, St-Léon-d'Issigeac Boisse, Faurilles, Sainte-Radegonde, Born-des-Champs, Sainte-Sabine, Nojals, Rampieux, Labouquerie, Saint-Avit Sénieur, Cadouin, Molières, Bourniquel et Bayac (Dordogne)

Le droit au bail.

Et le matériel servant à l'exploitation dudit fonds de commerce et industrie, mais sans aucune marchandise.

Et généralement tous les éléments corporels et incorporels, composant les dits fonds de commerce et industrie

Moyennant un prix et des conditions indiqués à l'acte.

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la deuxième insertion, en l'étude dudit Me DESNOYERS, notaire à Beaumont, où domicile est élu.

Pour première insertion

Signé : DESNOYERS.

Etude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me Edouard HERTZOG, notaire, à Bergerac, le deux février mil neuf cent quarante-trois, enregistré le trois février mil neuf cent quarante-trois, folio 2, n° 10, par le receveur qui a perçu les droits.

Monsieur Paul-Marie-Albert MOURLET, courtier en vins, et Madame Rose RASERA, son épouse, demeurant ensemble à Bergerac, rue des Carmes, numéro 21.

Ont vendu à Monsieur Robert GAUVILLE, sans profession, demeurant à la Calvie, commune de Pomport, mineur, né à Pomport, le neuf février mil neuf cent vingt-quatre, mais émancipé en vertu d'un jugement rendu par Monsieur le Juge de paix du canton de Sigoulès, le deux février mil neuf cent quarante-trois.

Un fonds de commerce de courtage en vins, exploité à Bergerac, rue des Carmes, n° 21, inscrit au registre du commerce sous le n° 6615, en date du dix août mil neuf cent trente-huit, comprenant la licence, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

L'entrée en jouissance est immédiate.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me HERTZOG, notaire, à Bergerac, dans les vingt jours de la seconde insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du vingt-neuf avril mil neuf cent vingt six, paraîtra au Bulletin annexe du *Journal Officiel*.

Pour première insertion.

Signé : Edouard HERTZOG.

Etude de Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac (Dordogne)

Cession de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me DENOIX de SAINT MARC, notaire à Bergerac, le sept janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac A. C., le quatorze janvier suivant, folio 94, numéro 546.

Monsieur Maurice Georges THEOT, boucher, et Madame Eugénie-Charlotte THIERRY, son épouse, demeurant ensemble à Bergerac place de la Halle aux Grains, ont vendu à Monsieur Pierre Marie Joseph-Victor CALVET, boucher, demeurant à Puybegon (Tarn).

Un fonds de commerce de boucherie, sis à Bergerac, place de la Halle aux Grains, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage, la carte professionnelle et les objets mobiliers et matériel servant à son exploitation

L'entrée en jouissance a été fixée au jour de l'acte.

L'insertion prévue par la loi a paru au *Bulletin Officiel*, feuille du trois février mil neuf cent quarante-trois.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites dans les vingt jours de la présente insertion et seront reçues au domicile élu, à Bergerac, en l'étude de Me DENOIX de SAINT-MARC, notaire.

Pour deuxième avis.

DENOIX de SAINT-MARC.

Les Dépuratifs et les Spécialités

A VINCENT DE GRENOBLE

à base de plantes des Alpes, préconisés dans toutes les affections de la peau, maladies de la vessie, de l'estomac, la bronchite chronique, et les rhumatismes, sont des traitements faciles et éprouvés depuis de nombreuses années, même dans les affections les plus tenaces.

Les lecteurs intéressés écriront aux Laboratoires A VINCENT, P. Delporte, pharmacien, 8, place Victor-Hugo, à GRENOBLE, qui enverra gratuitement les indications demandées.

Etude de Me Adrien BOISSE, agréé à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Deuxième insertion

Suivant acte sous seings privés en date à Bergerac du dix-neuf janvier mil neuf cent quarante-trois, enregistré à Bergerac le vingt janvier mil neuf cent quarante-trois, folio 12, numéro 35, par le receveur qui a perçu les droits,

Monsieur CHEVALIER Hippolite, tonnelier, demeurant à Bergerac, avenue du Maréchal Foch, a vendu à Monsieur MAYSONNADE André, tonnelier, demeurant à Bergerac, rue Beauferrier, le fonds de commerce de tonnellerie qu'il exploite à Bergerac, avenue du Maréchal Foch, comprenant l'enseigne, le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés.

Les oppositions, s'il y a lieu, devront être faites, à peine de forclusion, dans les vingt jours de la présente insertion et seront reçues en l'étude de Me BOISSE, agréé

Publication de cette vente a été faite au Bulletin annexe du *Journal Officiel* le trois février mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième insertion.

Adrien BOISSE.

Etude de Me GRENIER, notaire à Villeréal (L. & G.)

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me GRENIER, notaire à Villeréal (Lot-et-Garonne), le quatre juillet mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cancon le seize du même mois, fol. 22, n° 146, Madame Jeanne GERVEAUD, veuve Delviel, et les époux François ARNAUD Jeanne Delviel, commerçants à Labrame, commune de Vergt-de-Biron, ont vendu aux époux Philippe-Augustin SALVADOR BOYA et Maria-Dolorès TURO, demeurant audit lieu de Labrame, leurs divers immeubles de Labrame, avec le fonds de commerce d'épicerie, mercerie, restaurant et café, exploité par les époux ARNAUD Delviel, audit lieu de Labrame, dans une maison comprise dans la vente, ce fonds comprenant la clientèle, l'achalandage, la grande licence, avec les marchandises en dépendant.

La prise de possession a été effectuée le premier octobre mil neuf cent quarante-deux, et les marchandises livrées à cette date et payées ainsi que le constate un acte reçu par ledit Me GRENIER, le vingt huit novembre mil neuf cent quarante-deux, enregistré à Cancon le onze décembre mil neuf cent quarante-deux, fol. 87, n° 537.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues dans les vingt jours de la présente insertion, à Villeréal, en l'étude de Me GRENIER, notaire, où domicile est élu à cet effet.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du 29 avril 1926 a paru au Bulletin annexe du *Journal Officiel* du vingt-trois janvier mil neuf cent quarante-trois.

Pour deuxième insertion.

GRENIER.

Etude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par Me Edouard HERTZOG, chevalier de la Légion d'honneur, notaire à Bergerac, le trente décembre mil neuf cent quarante deux, enregistré à Bergerac, le sept janvier mil neuf cent quarante trois, folio 77, n° 431.

Monsieur Albert RIGAUDIE, propriétaire, et Madame Claire GACHIGNARD, son épouse, demeurant ensemble à Bosredon, commune de Thénac.

Ont vendu à Monsieur Olinto BILIARDI, cultivateur, demeurant à Pineuilh (Gironde).

Un fonds de commerce de marchand de bestiaux, exploité à Bosredon, commune de Thénac, inscrit au registre du Tribunal de Commerce de Bergerac sous le n° 7823, et comprenant la licence, le nom commercial, la clientèle, l'achalandage y attachés.

L'entrée en jouissance a été fixée au premier octobre mil neuf cent quarante-deux.

Les oppositions, s'il y a lieu, seront reçues en l'étude de Me HERTZOG, notaire à Bergerac, dans les vingt jours de la présente insertion.

L'insertion prévue par l'article 34 de la loi du vingt neuf avril mil neuf cent vingt-six, a paru au Bulletin annexe du *Journal Officiel* du vingt sept janvier mil neuf cent quarante trois.

Pour deuxième insertion.

Signé : Edouard HERTZOG.